

Réception par le préfet : 22/06/2023



DÉCISION N°D-2023-091

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION D'HISTOIRE ET SAUVEGARDE DU VIEUX CARRIERES

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de mise à disposition d'un équipement municipal de Madame Elisabeth Saunier, présidente de l'association d'Histoire et Sauvegarde du Vieux Carrières, pour l'organisation d'une conférence d'histoire.

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre à disposition de Madame Elisabeth Saunier, présidente d'Histoire et Sauvegarde du Vieux Carrières, un équipement municipal répondant à ses besoins,

DÉCIDE

- Article 1 : d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement communal « Jean-Philippe Rameau », le samedi 24 juin de 15h à 19h.
- Article 2 : de mettre à disposition de Madame Elisabeth Saunier, présidente d'Histoire et Sauvegarde du Vieux Carrières, l'Auditorium du Conservatoire, « Jean-Philippe Rameau », 66 boulevard Maurice Berteaux 78420 Carrières-sur-Seine, le samedi 24 juin 2023.
- **Article 3 :** de préciser que la location de l'Auditorium du Conservatoire, pour la période mentionnée dans l'article 1, est à titre gratuit.
- Article 4 : Ampliation de la présente décision à :
 - Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 16/06/2023

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse